

Bonjour

Réponse sur le DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS [TAXE FONCIERE](#) pour les propriétés bâties Commune STE LIVRADE (496) HAUTE GARONNE

En 2020 Commune 12,78%	Département 21,90%	T= 34,68%
2021 Commune 34,68%	Département est supprimé depuis 2021	
2022 Commune 36,41		
2023 Commune 38,23%		

Malheureusement pas à la baisse

Cordialement Marie Barrère

[DEMANDE d'UN ou d'UNE ADMINISTRATEUR](#)

Bonjour

afin de tenir au courant les habitants de la commune, pourriez-vous partager les projets qui justifient l'augmentation du taux de la taxe foncière sur la partie communale.

En 2020 elle était de 12,70 % et en 2023 38,23.

Merci pour votre retour

Cdt